

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT A TITRE PRINCIPAL ASSORTIE D'UNE OFFRE
PUBLIQUE D'ECHANGE A TITRE SUBSIDIAIRE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR LA SOCIETE



Carrefour

PRESENTEE PAR



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES DE CARREFOUR



Le présent document relatif aux autres informations de la société Carrefour a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 21 mars 2012, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Carrefour.

Le présent document d'information complète la note d'information relative à l'offre publique d'achat à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire, de Carrefour sur Guyenne et Gascogne (l'« **Offre** »), visée par l'AMF le 28 février 2012, sous le numéro 12-095, en application d'une décision de conformité en date du 28 février 2012.

Des exemplaires du présent document et de la note d'information de Carrefour sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Carrefour (www.carrefour.com). Des exemplaires de ce document et de la note d'information de Carrefour peuvent être obtenus sans frais auprès de :

- Carrefour 33, avenue Emile Zola, TSA 55 555, 92649 Boulogne-Billancourt Cedex
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, 9 quai du Président Paul Doumer, 92 920 Paris La Défense Cedex
- Société Générale, CORI/M&A/FRA, 75886 Paris Cedex 18

Un communiqué sera diffusé au plus tard le 21 mars 2012 conformément aux dispositions et selon les modalités prévues respectivement aux articles 231-28 et 221-3 du Règlement Général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CARREFOUR.....	4
1.1	Informations relatives à Carrefour	4
1.2	Capital social de Carrefour	4
1.3	Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre.....	4
1.4	Facteurs de risques liés à l'opération.....	4
1.5	Fonds de roulement net de Carrefour	4
1.6	Capitaux propres et endettement	4
1.7	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission.....	4
1.8	Dépenses liées à l'émission.....	5
1.9	Dilution.....	5
1.10	Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des experts).....	5
1.10.1	Rapport de l'expert indépendant.....	5
1.10.2	Rapport des commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce	5
2	PERSONNES RESPONSABLES.....	8
2.1	Responsable du document.....	8
2.2	Pour Carrefour.....	8
2.3	Responsables du contrôle des comptes.....	8
2.3.1	Commissaires aux comptes titulaires.....	8
2.3.2	Commissaires aux comptes suppléants.....	9

1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE CARREFOUR

1.1 Informations relatives à Carrefour

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Carrefour figurent dans le document de référence de Carrefour pour l'exercice 2011, déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2012 (le « **Document de Référence** »), et sont incorporées par référence dans le présent document.

Le Document de Référence est disponible en version électronique sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Carrefour (www.carrefour.com, rubrique « Groupe »/« Information Réglementée »/« 2012 »). Il peut par ailleurs être obtenu sans frais auprès de Carrefour (33, avenue Emile Zola, 92100 Boulogne-Billancourt).

Carrefour publie ses communiqués de presse en ligne sur son site Internet (www.carrefour.com/cdc/presse/les-communiques-/les-communiques-de-presse/) étant entendu que les communiqués relatifs à l'Offre figurent sur le site dédié <http://guyenneetgascogne.groupecrfcom.com/acces/>.

1.2 Capital social de Carrefour

Au 29 février 2012, le capital social de Carrefour s'élève à 1.698.340.000 euros et est divisé en 679.336.000 actions, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

1.3 Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre

Sauf en cas d'Ajustement conformément au paragraphe 2.3.3 *Ajustement des termes de l'Offre*, de la note d'information, un maximum de 19.448.466 (19.448.465,40 arrondi à l'unité supérieure) actions nouvelles Carrefour pourra être émis dans le cadre de l'Offre, en contrepartie de l'apport à l'offre publique d'échange à titre subsidiaire du nombre maximum d'actions Guyenne et Gascogne pouvant être apportées à l'offre publique d'échange à titre subsidiaire, à savoir 4.986.786 actions Guyenne et Gascogne.

1.4 Facteurs de risques liés à l'opération

Néant.

1.5 Fonds de roulement net de Carrefour

Carrefour atteste que, de son point de vue, avant et après prise en compte de la présente Offre, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

1.6 Capitaux propres et endettement

Carrefour atteste que, depuis le 31 décembre 2011, il n'y a eu, à sa connaissance, aucun changement significatif qui pourrait affecter le niveau de ses capitaux propres et de son endettement. L'impact de l'Offre (cf. paragraphes 1.3 « Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre » et 1.9 « Dilution ») n'est pas non plus de nature à les modifier de façon significative.

1.7 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Néant.

1.8 Dépenses liées à l'émission

Le montant global des frais exposés par Carrefour dans le cadre de l'Offre, en ce compris notamment les frais d'intermédiaires, les honoraires et autres frais de conseils externes, financiers, juridiques, comptables ainsi que de tous experts et autres consultants et les frais de publicité et de communication est estimé à environ 5,5 millions d'euros, hors taxes.

1.9 Dilution

Dans l'hypothèse où le montant maximum d'actions Guyenne et Gascogne serait apporté à l'offre publique d'échange à titre subsidiaire, soit un nombre maximum de 4.986.786 actions :

- le nombre maximum d'actions nouvelles Carrefour à émettre (en l'absence d'Ajustement de la parité d'échange conformément au paragraphe 2.3.3 *Ajustement des termes de l'Offre* de la note d'information) s'élèverait à un total de 19.448.466 actions, ce qui représenterait 2,78% du capital social et 2,44% des droits de vote de Carrefour à l'issue de la réalisation de cette augmentation de capital (sur la base du capital et des droits de vote de Carrefour au 31 décembre 2011).
- l'Offre aurait pour impact, sur les comptes consolidés de l'exercice 2011 une augmentation de l'ordre de 1,2% par rapport aux capitaux propres part du Groupe par action au 31 décembre 2011 et une diminution de l'ordre de 1,2% par rapport aux capitaux propres totaux par action au 31 décembre 2011.
- l'impact de l'Offre sur le résultat net part du Groupe par action Carrefour de l'exercice 2011 serait de l'ordre de 2,7%.

1.10 Informations complémentaires (relatives aux conseillers, rapports des experts)

1.10.1 *Rapport de l'expert indépendant*

Le rapport de l'expert indépendant désigné par Guyenne et Gascogne est reproduit dans la note en réponse.

1.10.2 *Rapport des commissaires aux comptes en application de l'article L. 225-148 du Code de commerce*

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conditions et les conséquences de l'augmentation de capital à l'effet de rémunérer les actions de la société Guyenne et Gascogne apportées à l'offre publique d'échange à titre subsidiaire

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Carrefour (ci-après la « Société ») et en application des dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les conditions et les conséquences de l'augmentation de capital à l'effet de rémunérer un nombre maximum de 4 986 786 actions de la société Guyenne et Gascogne apportées à la branche subsidiaire (l'« OPE Subsidiaire ») de l'offre publique initiée par votre Société (l'« Offre »).

Ce rapport est inséré dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, préparé à l'occasion de cette opération et portant sur les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société.

L'assemblée générale du 21 juin 2011, dans sa 21ème résolution, avait délégué au Conseil d'administration sa compétence pour augmenter le capital social d'un montant nominal maximal de 100 millions d'euros, en rémunération des actions ou valeurs mobilières apportées à toute offre publique d'échange initiée par la Société, pour une durée de vingt-six mois. Le Conseil d'administration de votre Société, dans sa séance du 11 décembre 2011, a notamment autorisé le dépôt de l'Offre et approuvé la parité d'échange prévue dans le cadre de l'OPE Subsidaire. Il fera usage de la délégation susvisée pour procéder à l'émission des actions postérieurement à la publication des résultats de l'OPE Subsidaire par l'AMF et établira son rapport complémentaire conformément aux dispositions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce.

Il nous appartient de donner notre avis sur les conditions de l'émission et ses conséquences sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net part du Groupe par action.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à contrôler les informations données dans la note d'information de la Société relative à l'offre publique d'achat à titre principal des actions Guyenne et Gascogne, assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire, et dans le document d'information prévu à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, portant sur les caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société, établis à l'occasion de cette opération et décrivant les conditions et conséquences de l'émission.

Les conditions de l'émission et ses conséquences sur la situation de l'actionnaire appréciée par rapport aux capitaux propres consolidés et au résultat net part du Groupe par action de la Société, telles qu'elles sont présentées, n'appellent pas d'observation de notre part.

Les Commissaires aux Comptes

Courbevoie, Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2012

MAZARS

PATRICK DE CAMBOURG

PIERRE SARDET

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

ERIC ROPERT

**DELOITTE &
ASSOCIES**

ALAIN PONS

ARNAUD DE PLANTA

2 PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Responsable du document

Monsieur Lars Olofsson, Président Directeur Général de Carrefour

2.2 Pour Carrefour

« J'atteste que le présent document, qui incorpore par référence le document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2012, et qui sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par son instruction n°2006-07 dans le cadre de l'offre publique d'achat à titre principal, assortie d'une offre publique d'échange à titre subsidiaire, initiée par Carrefour et visant les actions de la société Guyenne et Gascogne. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Lars Olofsson

Président Directeur Général

Carrefour

2.3 Responsables du contrôle des comptes

2.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 28 avril 2009, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Signataire : Eric Ropert

Deloitte et Associés

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 28 avril 2009, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Signataires : Alain Pons et Arnaud de Planta

Mazars

Nommé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Signataires : Patrick de Cambourg et Pierre Sardet

2.3.2 *Commissaires aux comptes suppléants*

BEAS

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 28 avril 2009, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Bernard Perot

Renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 28 avril 2009, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Thierry Colin

Nommé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale du 21 juin 2011, pour une période de six exercices venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.